

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 537 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Attac Paris Nord-Ouest (18^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Attac Paris Nord-Ouest, 15, Passage Ramey 75018, pour l'organisation à Paris de la 14e édition du festival Images mouvementées. 17513-2016_01693.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2016, provision pour subventions au titre du cinéma.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO